

le pére veut me retirer l'autaurité parental en exclusivité

Par reine, le 30/05/2009 à 14:47

mon enfant m'à eté retirer et mis en placement d'urgence chez son pére ne sachant les motifs grave à ce placement depuis le 29 01 2007 je n'ai eu aucun droit sur mon enfant c'est le pére qui décidait qui il devait voir étant donné que je suis une personne dangereuse le pére à défendu à mon fils d' avoir des contacts avec ses demie frére et soeurs et toutes ma famille et moi meme florent est suivie par éducatrice nommé par le juge et me refuse tout droit de communication sur l'ordre du pére de florent j'ai envoye plusieurs courriers à mon fils qui ne ma jamais répondu j'ai interompue les contacts téléphoniques sentant qu'il n'étaiis de s'éxprimer et j'avais trop de chagrin je suis une personne atteinte d'une fibromialgie invalidante et trés douloureuse le pére de mon fils a profiter de cette situation pour m'enlever mon prétendant que je pouvais pas m'en occuper et que j'étais dangereuse pour mon fils ilvient de faire une requete auprés du juge des affaires matrimoniales pour me retirer mes drpits parentaux il demande les droits parentaux en éxclusif et que le droit au domicile soit chez lui . donc je suis convoquée le 07 07 2009 et je désire que le juge entende mon fils qui a maintenant douze ans à-t-il le droit de séxprimer? le pére à-t-il le droit de l'interdir et de faire pression sur lui?